

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tiendra ses séances ordinaires à l'endroit, dates et heure ci-dessous mentionnés :

- *Les 28 janvier, 25 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai, 22 juin, 28 juillet, 25 août, 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre au centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie à 19h30.*

Que le présent avis est donné conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 28^e jour du mois de novembre 2019.


Me Marie-Josée Russo
Greffière